

Le licenciement du salarié protégé – Approche experte et contentieuse du Tribunal Administratif (Polynésie française)

Cette formation approfondie est conçue pour les avocats spécialisés en droit du travail, souhaitant maîtriser les spécificités du licenciement des salariés protégés en Polynésie française. Elle offre une analyse experte des procédures administratives et contentieuses, enrichie par des retours d'expérience concrets et une étude approfondie de la jurisprudence administrative.

Durée : 6 heures (2 modules de 3 heures)

Profils des stagiaires

- Avocats intervenant en droit du travail

Prérequis

- Maîtrise des fondamentaux du droit du travail et de la procédure devant le Tribunal du travail

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les spécificités du régime des salariés protégés en Polynésie française
- Comprendre la logique décisionnelle de l'inspection du travail
- Anticiper les points de fragilité d'un dossier de licenciement
- Appréhender les particularités du contentieux devant le Tribunal administratif
- Adapter leur stratégie contentieuse en fonction de la jurisprudence administrative

Contenu de la formation

- Les spécificités du statut protecteur
 - Typologie des salariés protégés
 - Protection relative / protection absolue
 - Temporalité de la protection et zones de risque
 - Enjeux pratiques pour l'avocat
- Les motifs de licenciement : lecture administrative vs lecture civiliste
 - Motifs inhérents à la personne
Faute, Inaptitude, Insuffisance professionnelle
 - Motifs non inhérents
Licenciement économique, Transfert partiel d'activité
 - Analyse des divergences d'appréciation entre Tribunal du travail et administration
- La procédure interne : points de vigilance majeurs
 - Enquête interne et gestion des délais
 - Mise à pied conservatoire
 - Rôle des représentants du personnel
 - Formalisation de la décision employeur
- Constitution du dossier soumis à l'inspection du travail
 - Exigences formelles et implicites du dossier
 - Points de contrôle déterminants
 - Causes fréquentes de rejet

TAHITI FORMATION

Immeuble Yau - PK 3,8 Côté Mer

98704 FAA'A

Email: contact@tahiti-formation.com

Tel: +689 40 42 37 30



- Référence directe au contenu technique du dossier tel que structuré classiquement
- L'enquête de l'inspecteur du travail : une logique propre
 - Réception du dossier et délais
 - Organisation des convocations
 - Méthodologie d'instruction
- L'enquête individuelle : pratique et limites
 - Pouvoirs d'investigation
 - Techniques d'audition
 - Limites juridiques de l'intervention
- L'analyse du dossier par l'administration
 - Qualification de la faute
 - Appréciation de l'inaptitude
 - Lecture des autres motifs
 - Approche concrète de la « recherche du sens de la décision »
- Le principe du contradictoire
 - Contradictoire unilatéral
 - Contradictoire bilatéral
 - Incidences sur la solidité de la décision
- La décision administrative
 - Structuration et motivation de la décision
 - Notification
 - Effets juridiques de l'autorisation ou du refus
- Focus expert : contentieux devant le Tribunal administratif
 - Spécificités par rapport au Tribunal du travail
 - Nature du contrôle du juge administratif
 - Jurisprudence marquante en Polynésie
 - Stratégies contentieuses pour les avocats
 - Moyens d'annulation les plus efficaces
- Les voies de recours
 - Recours gracieux et hiérarchique
 - Recours contentieux
 - Articulation avec les autres procédures

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Un formateur expert en droit du travail, ancien Inspecteur du Travail en Polynésie et en France

Moyens pédagogiques et techniques

- Support de formation structuré
- Dossiers types anonymisés
- Extraits de décisions administratives et jurisprudentielles
- Schéma de procédure

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

- Échanges et questions tout au long de la formation
- Analyse collective de cas pratiques
- Validation des acquis par discussion technique

Mode de validation de la formation

Attestation de formation